

## CHAMPIONNAT TERRITORIAL DE GYMNASTIQUE ARTISTIQUE ELITE FILLES et GARS Mercredi 16 MARS 2022 à PLOUGASTEL DAOULAS (29)

Ces informations peuvent toujours évoluer. Avant chaque compétition territoriale, il est donc important de CONSULTER REGULIEREMENT le SITE INTERNET de l'UGSEL BRETAGNE pour s'informer en temps réel jusqu'à la veille de la compétition.



Date limite des championnats départementaux :	Mercredi 2 mars 2022
Commission de qualification :	Jeudi 3 mars 2022
LIEU :	Salle de gymnastique – PLOUGASTEL-DAOULAS
RESPONSABLE DE LA COMPETITION :	<b>Christelle POLARD – 06.70.30.35.75</b> à contacter en cas de souci le jour de la compétition
RESPONSABLE DE L'ORGANISATION :	Emmanuel GUERIN – 06.87.10.21.65 Etablissement : Les 2 Rives - LANDERNEAU Directeur régional de l'Ugsel Bretagne
SECRETARIAT DE COMPETITION :	Isabelle COSQUER – Ugsel Bretagne
Accueil :	9 h 00
Echauffement général	9 h 15
Début de compétition :	9 h 45
Fin de compétition :	vers 17 h 00

**10' d'échauffement spécifique à chaque agrès au début de chaque rotation**

Pour participer à la compétition dans les meilleures conditions, IL EST IMPORTANT DE LIRE ATTENTIVEMENT L'ORGANISATION GENERALE de l'Ugsel Bretagne disponible sur le site internet.

**COVID-19**

**AVANT DE PARTICIPER, il est important de PRENDRE CONNAISSANCE :**  
- des mesures d'adaptation Ugsel à la situation sanitaire, allégées le 11/03/22  
- du protocole territorial sanitaire Ugsel de l'activité, allégé le 11/03/22  
**AFIN DE S'Y CONFORMER.**

Situation : 50 rue de la Fontaine Blanche 29470 PLOUGASTEL-DAOULAS.

**LICENCE SPORTIVE** : Se référer à l'article 7 des règlements généraux sportifs de l'Ugsel 2021/2022. En substance, cet article rend la licence Ugsel OBLIGATOIRE avec présentation sous forme matérialisée avec photo et tampon de l'établissement lors des championnats et fera office d'accréditation pour l'année scolaire. Tous les licenciés doivent pouvoir prouver leur identité à toutes les compétitions.

**LICENCE ENCADRANT** : Se référer à l'article 9 des règlements généraux sportifs de l'Ugsel 2021/2022.



En substance, cet article rend OBLIGATOIRE la licence encadrement délivrée à titre gratuit par son comité pour tout participant encadrant (prof EPS, personne participant à l'animation de l'AS, accompagnateur ponctuel) à une compétition ou rencontre UGSEL. Cette licence doit pouvoir être présentée sous forme matérialisée avec photo et tampon de l'établissement et fera office d'accréditation pour l'année scolaire.

## Rappel :

### **Elite féminin**

**Pour les filles ayant des résultats dans une fédération organisant des compétitions de gymnastique**, il y a un concours général au sol, saut, barres asymétriques et poutre.

**Pour les filles n'ayant pas de résultats dans une fédération organisant des compétitions de gymnastique**, il y a un concours général sol, saut, et au choix 2 agrès parmi barres asymétriques, poutre et mini-trampoline.

### **Elite masculin :**

**Pour les garçons ayant des résultats dans une fédération organisant des compétitions de gymnastique**, il y a un concours général au sol, saut, barres parallèles et barre fixe.

**Pour les garçons n'ayant pas de résultats dans une fédération organisant des compétitions de gymnastique**, il y a un concours général sol, saut, et au choix 2 agrès parmi barres parallèles, barre fixe et mini-trampoline.

Qualifications : La CSR gymnastique se réunit le jeudi 3 mars 2022 pour déterminer les qualifications individuelles. **Les équipes seront automatiquement composées à partir des individuels qualifiés.** Aucune inscription supplémentaire ne sera acceptée au titre du championnat par équipe, excepté pour les équipes championnes départementales.

A l'issue de la commission, ce seront les comités qui se chargeront de transmettre au territoire les qualifiés. Il n'est pas demandé de confirmation de participation.

Usport : Les qualifiés sont consultables sur Usport. En cas d'absence d'un(e) gymnaste qualifié(e), contacter aussitôt son comité pour le signaler.

Pour la gymnastique, cet espace est uniquement dédié à l'information. Il n'est pas possible de modifier les agrès, ni de supprimer des gymnastes.

Forfaits : Les forfaits doivent être signalés auprès de la responsable de compétition par SMS.

Jury : Chaque école représentée doit amener au **MINIMUM 1 JUGE ENSEIGNANT**.

Les Jeunes Officiels ayant participé aux divers stages nationaux Ugsel seront sollicités.

Chaque professeur doit s'inscrire sur un agrès avec le lien Google forms ci-dessous pour le

**JEUDI 10 MARS 2022**

[https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=Ktxskx69E02-iP8sVPcB1UI-gv4mC\\_BGiljK8yeFBUXUQU1RQzFJT1VJUzhNUE02NE41RjFWRVc4QS4u](https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=Ktxskx69E02-iP8sVPcB1UI-gv4mC_BGiljK8yeFBUXUQU1RQzFJT1VJUzhNUE02NE41RjFWRVc4QS4u)

**En cas de non-respect de cette règle (inscription dans le respect du délai), l'établissement en faute ne sera pas validé.**

Musique : **Clé USB** : Format MP3 demandé. – 1 fichier par élève même si c'est la même musique.

Nommer les fichiers de la façon suivante : NOMS, PRENOMS, CATEGORIES, ETABLISSEMENT des gymnastes

Tenue : Sont OBLIGATOIRES : justaucorps pour les filles et short et maillot pour les gars.

Pour les équipes : le justaucorps uniforme n'est plus obligatoire au niveau régional.

Tous les professeurs doivent IMPERATIVEMENT être en chaussures de sport.

Déroutement :

Chaque gymnaste se déplace avec ses feuilles d'agrès personnalisées, correctement remplies et sa licence (une vérification pourra être faite pendant l'épreuve). Les difficultés doivent être indiquées dans l'ordre de passage. Une pénalité de 0,20 sera appliquée si les feuilles sont mal rédigées.

**PLUS DE CHEVAL – LA TABLE DE SAUT EST OBLIGATOIRE.**

## DEMANDE DE QUALIFICATION EXCEPTIONNELLE au CHAMPIONNAT NATIONAL :

Elle doit être déposée le jour de la compétition régionale **AU PLUS TARD**, auprès du responsable de la compétition (avant si possible au secrétariat régional). La raison doit être mentionnée et justifiée par un document officiel accompagnant la demande de QE (voir encart spécifique pour plus d'info).

**Divers :** Il est formellement interdit de manger dans la salle.  
**Contrairement à nos habitudes quant à la convivialité et pour des raisons Covid, chaque personne (enseignants comme élèves) devra apporter son propre pique-nique.**

### DISCIPLINE - PROPRETE :

**PAR RESPECT des PERSONNES et des INSTALLATIONS mises à disposition de l'Ugsel,  
TOUS LES ADULTES RESPONSABLES D'ELEVES  
doivent veiller au comportement correct des jeunes présents et au maintien de la PROPRETE DES LIEUX.**



## COMPETITION NATIONALE :



<b>Date limite des championnats territoriaux :</b>	<b>Mercredi 6 avril 2022</b>
<b>Commission de qualification :</b>	<b>Vendredi 8 avril 2022</b>
<b>DATES :</b>	<b>Début JUIN 2022</b>
<b>LIEU :</b>	<b>SAINT ROMAIN EN GAL (69) (à confirmer)</b>

**QUALIFICATIONS :** La commission nationale de qualification se réunit pour déterminer les individuels et les équipes qualifiées.  
L'information est diffusée sur le site internet de l'Ugsel nationale.

### PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT NATIONAL :

Il appartient à chaque établissement ayant un ou plusieurs qualifiés au championnat national de se connecter sur le site internet de l'Ugsel nationale pour télécharger les informations mises à disposition et connaître les consignes et délais à respecter.

### DEPLACEMENT AU CHAMPIONNAT NATIONAL :

En fonction des données actuelles et du maintien en niveau 2 des mesures sanitaires pour nos compétitions, l'Ugsel Bretagne ne peut pas organiser de déplacement commun.

*ugselbretagneugymnastiqueugselbretagneugymnastiqueugselbretagneugymnastique*

<p><b>Secrétariat UGSEL Bretagne :</b> 7 rue Jules Verne – CS 30222 – 22002 SAINT BRIEUC Cedex 01 Tél : 02.96.21.06.30 – Courriel : <a href="mailto:ugsel.bretagne@e-c.bzh">ugsel.bretagne@e-c.bzh</a> – Site : <a href="http://www.ugsel-bretagne.org">http://www.ugsel-bretagne.org</a> <b>Ugsel nationale – Site :</b> <a href="http://www.ugsel.org">http://www.ugsel.org</a></p>
---